



19.11.2012

0036/2012

DÉCLARATION ÉCRITE

déposée conformément à l'article 123 du règlement

sur la nécessité d'impliquer les enfants et les jeunes dans la lutte contre le changement climatique

**Jean Lambert, Peter van Dalen, Filiz Hyusmenova, Sirpa Pietikäinen,
Daciana Sârbu**

Échéance: 19.2.2013

0036/2012

Déclaration écrite sur la nécessité d'impliquer les enfants et les jeunes dans la lutte contre le changement climatique

Le Parlement européen,

- vu les engagements pris envers les enfants et les jeunes, consacrés par le traité de Lisbonne et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,
 - vu l'article 6 de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques,
 - vu l'article 24 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,
 - vu son rapport intitulé "Vers une stratégie européenne sur les droits de l'enfant",
 - vu l'article 123 de son règlement,
- A. considérant que, d'après les prévisions, l'aggravation des effets du changement climatique va se poursuivre, affectant ainsi davantage la vie des enfants que celle des adultes sur la durée;
- B. considérant que les jeunes se sentent souvent désemparés en raison des obstacles qui les empêchent de prendre part à la vie démocratique nationale et européenne;
1. invite la Commission à établir un dialogue direct et constructif avec les jeunes;
 2. recommande aux États membres d'intensifier leurs efforts afin d'inscrire la durabilité au sein des programmes scolaires;
 3. charge son Président de transmettre la présente déclaration, accompagnée du nom des signataires, au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux parlements des États membres.